

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

MOTION – PACTE DE LA TRANSITION

Séance du 25 septembre 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq septembre à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

Présents :

M Mangon, M Augé, Mme Layrisse, Mme Dumas, M Acquaviva, Mme Le Moller, M Dubos, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, M Claudin, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Bouteyre, Mme Baron, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpéch, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Morisset, M Cristofoli, M Ouillade, Mme Rigaud

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Alban à Mme Dumas
M Cases à M Guichoux

Absent(s) :

M Braun, M Leblond, M Demanes, M Pages, Mme Rivière

Secrétaire de séance : M Thierry Ouillade.

La séance est ouverte,

Délibération du : 25 septembre 2019
Rendue exécutoire le : 30 septembre 2019
Publiée le : 30 septembre 2019

Signé : Le maire Jacques Mangon

Délibération du conseil municipal

Séance du 25 septembre 2019

MOTION – PACTE DE LA TRANSITION

M Marc Morisset et M Bruno Cristofoli, Elus de l'opposition présentent le rapport suivant.

En 2021, il est prévu la parution du 6ème rapport du GIEC, groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat composé de plus de 15000 scientifiques. Et dès maintenant, les scientifiques français du CEA, CNRS et de Météo France ont déjà élaborés leurs nouveaux scénarios à y être insérés selon des similitudes de plus en plus proches entre la réalité et les simulations. Ainsi, à l'horizon 2100, la hausse globale de la température atmosphérique de la Terre serait plutôt proche des +7 à +8,5°C avec une conservation des politiques actuelles, soit un soutien aux énergies carbonées dont le nucléaire fait aussi partie, soit +5,5 à 7°C de plus que le 1,5°C initialement inscrit dans l'accord de la COP21 à Paris. Et leurs démonstrations scientifiques concernent également des hausses alarmantes dans les régions à court terme comme ici dans notre région aquitaine, et à long terme jusqu'en 2200 ! Toujours dans ces scénarios, le dérèglement climatique ne s'arrête pas qu'aux hausses de températures. En effet, les conséquences sont multiples comme l'augmentation des inondations, des sécheresses, des tempêtes et de leurs puissances, des séismes, l'accélération des submersions, le réchauffement et l'acidification des océans, l'effondrement de la biodiversité et beaucoup d'autres changements que l'impact sur la civilisation humaine sera telle que la disparition des êtres humains est possible ! Ces scénarios intègrent également des facteurs dus aux guerres donc impliquent les responsabilités politiques de chaque concitoyen.ne.

Il est donc forcément prévisible pour toutes personnes informées et ouvertes à la compréhension, que l'immigration de demain ne sera donc plus aussi économique comme bon nombre d'élus.e.s et/ou dirigeants.e.s essayent de nous le faire croire, mais bien plus vitale sachant que des famines apparaîtront aussi dans les pays du sud de l'Europe en 2050 !

Évidemment, nous avons déjà des pensées pour les personnes qui meurent de faim ou mal nourries, mal logées, mal reconnues en France, qui meurent noyées en Méditerranée, qui meurent par l'oppression, la politique violente et/ou cynique de leurs dirigeants.e.s, l'idiotie, la jalousie et tant d'autres maux que les systèmes de dualité, de concurrence inégale, de domination ou d'ingérence ont pu inventer malheureusement.

Ainsi, pour enrichir cette motion, en mars 2019, l'association Négawatt qui démontrait en 2015 l'utilité et la pertinence de son Facteur 4 au moment de la COP21 de Paris, s'indignait de la politique gouvernementale énergie-climat via sa Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) à l'horizon 2028 et sa Stratégie nationale bas-carbone (SNBC). Par un exemple concret, cette association écrivait qu'il était absolument nécessaire que l'introduction souhaitable de l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fut assortie du maintien d'un objectif de réduction des émissions qui devrait être augmenté afin de tenir compte des travaux du GIEC les plus récents en passant d'un facteur 4 à un facteur 8 !

Dans ce cadre préalable du dérèglement climatique créé en très grande partie par l'activité humaine, et en particulier par les pays dits "civilisés" comme la France, il est indispensable qu'une politique de transition prépare la population française à changer d'habitudes énergétiques, sociales, environnementales et aussi démocratiques à l'échelle locale donc communale comme le propose ce Pacte de la Transition que nous vous proposons ce soir.

Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux.

- Principe A : Sensibilisation et formation à la transition : Impulser et soutenir des actions de sensibilisation et de formation sur la transition auprès de différents publics : élu.e.s, agent.e.s territoriaux, jeunes, habitant.e.s, acteurs économiques, etc.
- Principe B : Co-construction des politiques locales : Engager un processus de construction collective de politiques locales, en associant élu.es, citoyen.nes, agent.es et représentant.es des acteurs locaux, notamment pour la mise en œuvre et le suivi des engagements du Pacte pour la Transition.
- Principe C : Intégration des impacts à long terme et de l'urgence climatique et sociale : Intégrer des critères environnementaux et sociaux décisifs dans les arbitrages sur les projets locaux pour répondre à l'urgence climatique et sociale tout en prenant en compte les impacts sur le long terme y compris dans l'organisation de la commune et ses groupements.

1. Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales).
2. Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques.
3. Alimenter les bâtiments et l'éclairage publics en énergie 100% renouvelable et locale.
4. Donner la priorité au logiciel libre dans le service public pour une informatique au service de l'intérêt général.
5. Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices.
6. Préserver et mobiliser le foncier agricole et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs et agricultrices dans une logique paysanne.
7. Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective.
8. Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau), et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire.
9. Mettre fin au développement de grandes surfaces commerciales sur le territoire.
10. Protéger la ressource en eau, en assurant une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun.
11. Enclencher une démarche territoire à énergie positive, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne.
12. Soutenir les constructions et rénovations à haute efficacité énergétique, ainsi que les conversions de systèmes de chauffage les plus polluants en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique.
13. Contribuer à la fin des projets et infrastructures qui augmentent les émissions de gaz à effet de serre et font reculer la biodiversité.
14. Renforcer l'offre, l'accès et l'attractivité de transports en commun sur le territoire.
15. Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public.
16. Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville.
17. Développer une logistique urbaine du transport des marchandises adaptée aux caractéristiques de la commune.
18. Impulser et financer une démarche collective de prévention, réemploi, valorisation des déchets en régie ou avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire.
19. Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune.
20. Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels.
21. Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté.
22. Limiter la place de la publicité dans l'espace public.
23. Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables.
24. Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous.
25. Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous.
26. Créer des dispositifs publics de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut.
27. Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale.
28. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements.

29. Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme.

30. Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique.

31. Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de co-gouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.e.s.

32. Adhérer aux monnaies locales complémentaires et citoyennes et les mettre en place dans les services publics de la commune et de ses groupements, dans les budgets participatifs et dans le soutien aux associations.

Les marches citoyennes pour le climat comme celles du samedi 21 septembre et la prochaine grève mondiale pour la planète ce samedi 28 septembre nous montrent leurs préoccupations sur l'urgence à agir concrètement dans les territoires comme ici à Saint-Médard-en-Jalles. Nous avons le devoir de mener cette transition au travers de ce Pacte juste et cohérent.

Nous proposons aux élu.e.s de ce conseil municipal du 25 septembre 2019 réuni.e.s en séance de soutenir par un vote ce Pacte de la transition.

Nous vous remercions de votre écoute et de votre compréhension.

Les conclusions mises aux voix sont rejetées à **6 POUR, 23 CONTRE et 1 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 25 septembre 2019
pour expédition conforme
Le maire,



Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG19_108
Date de la décision:	2019-09-25 00:00:00+02
Objet:	MOTION – PACTE DE LA TRANSITION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.4 - Voeux et motions
Identifiant unique:	033-213304496-20190925-DG19_108-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20190925-DG19_108-DE-1-1_0.xml	text/xml	849
nom de original:		
DG19_108.pdf	application/pdf	1472086
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20190925-DG19_108-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1472086

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	30 septembre 2019 à 10h08min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 septembre 2019 à 10h08min59s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 septembre 2019 à 10h09min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 septembre 2019 à 10h14min18s	Reçu par le MI le 2019-09-30